

Planifier pour biodiversifier

Swiss Forum on Conservation Biology SWIFCOB 11

11 novembre 2011, Musée d'histoire naturelle de la ville de Berne

Pour enrayer l'appauvrissement de la biodiversité, les seules zones protégées ne suffisent pas. Il importe plutôt d'intégrer la biodiversité à l'avenir dans la définition des objectifs et la planification relatives à toutes les activités ayant un impact sur l'espace ; le thème de la biodiversité doit être abordé dans tous les secteurs d'activité et à tous les niveaux. Ce changement nécessaire de paradigme était au cœur des débats lors du SWIFCOB 11 du 11 novembre 2011 à Berne, organisé par le Forum Biodiversité Suisse de la SCNAT. Environ 200 personnes issues de la recherche, de l'administration et de la pratique ont participé à la manifestation, et certaines d'entre elles n'en croyaient sans doute pas leurs yeux. En effet, une révolution est en cours dans le domaine de la biodiversité, dont une bonne partie n'a rien à voir avec la protection classique de la nature. Outre les nouveautés sur le plan des conceptions, lois, mesures, stratégies et résultats de la recherche, des projets concrets et probants ont été présentés en matière de conservation et de promotion de la biodiversité. Ils se fondent sur une collaboration plurisectorielle fructueuse, bon nombre d'exemples provenant non de personnes appartenant au monde de la nature et du paysage mais d'ingénieurs ou de constructeurs.

Visions d'avenir et nouvelles conceptions

Mario Broggi, pilier de la protection de la nature en Suisse et ancien directeur de l'Institut de recherche WSL, a tout d'abord souligné l'état lacunaire de la biodiversité («Nous sommes très négligents vis-à-vis de la biosphère») et indiqué la direction à suivre : il faudrait oublier la politique du pansement et favoriser un véritable changement de paradigme. Il revendique non seulement un système économique soucieux des générations futures et un plus grand respect de la vie, mais aussi beaucoup plus d'espace voué à la biodiversité. Concrètement, il souhaite une plus forte dynamique naturelle, c'est-à-dire 10% de la surface du territoire national vouée à la vie sauvage. Ce projet pourrait aboutir, si la beauté de la nature figurait de nouveau parmi les priorités. Selon Mario Broggi, si la biodiversité bénéficiait d'un plus grand espace, la Suisse serait plus belle.

«La perte de nature et de qualité du paysage met en péril la Suisse en tant que site d'implantation.» Cette phrase ne vient pas de Mario Broggi, mais de Maria Lezzi, directrice de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Nature et paysage ne seraient pas, comme on le suppose très souvent, des facteurs d'implantation «mous», mais «durs». Un développement durable du territoire devrait en tenir compte. Les efforts entrepris jusqu'à présent pour aménager le territoire portent leurs premiers fruits, notamment dans le mitage du tissu urbain, mais ils ne suffisent pas. «Des efforts supplémentaires s'imposent», a déclaré Maria Lezzi. Le Projet de territoire suisse est un premier pas dans cette direction ; il doit maintenant être adapté après la phase de consultation, qui s'est achevée mi-2011. Sur les 65 pages que compte le projet, au terme d'un processus participatif mené sur une large base, la notion de biodiversité apparaît à six reprises, ce qui suggère que l'aménagement du territoire se globalise. L'objectif du Projet de territoire suisse consiste à préserver et à renforcer les qualités fondamentales de notre pays, qui le rendent si attrayant pour notre population, les acteurs économiques suisses et étrangers ainsi que les touristes, a expliqué Maria Lezzi. Parmi ces qualités figurent la grande diversité des paysages,

des régions économiques et des espaces de vie ainsi que la petite taille du territoire. La géographe a toutefois souligné que la Confédération ne pouvait pas tout gérer et planifier seule : «La participation de tous est nécessaire pour que l'aménagement du territoire accorde aussi de l'espace à la biodiversité».

Nouvelles lois, incitations et stratégies

La révision de la loi sur la protection des eaux offre une promotion concrète de la biodiversité. «Elle a pour objectif de mettre en valeur les milieux aquatiques pour qu'ils soient plus proches de la nature et qu'ils puissent contribuer à la sauvegarde et à la promotion de la biodiversité», a expliqué Stephan Müller, chef de la division Eaux à l'Office fédéral de l'environnement. Les cantons doivent créer des espaces le long des ruisseaux, des rivières et des lacs au cours des années à venir, pour que les fonctions naturelles des milieux aquatiques et la protection contre les crues soient garanties. Ces espaces ne doivent plus faire l'objet que d'une exploitation extensive et doivent être pris en compte dans les plans directeurs et les plans d'affectation cantonaux. 4000 kilomètres de cours d'eau doivent être revitalisés. Les cantons doivent en outre prévoir, d'ici 2014, des mesures d'assainissement urgentes en matière d'éclusées, de charriage et de migration des poissons.

En général, ces revendications se heurtent à une question d'argent ou de surface. Mais, cette fois, tout semble différent. Par mesure de précaution, les finances ont en effet été assurées et le problème de l'affectation du sol, désamorcé. Un assouplissement du droit foncier paysan a permis de faciliter l'achat de terrains situés le long des cours d'eau par les cantons et les communes dans l'optique de leur revitalisation ou de la protection contre les crues. Les moyens financiers dégagés sont prometteurs : la planification et la réalisation des revitalisations sont cofinancées par la Confédération à concurrence de 40 millions de francs par an. La Confédération fournit en outre 20 millions supplémentaires par an pour l'exploitation et l'entretien de l'espace réservé aux cours d'eau à titre de surface de compensation écologique. Le financement des mesures prises dans le domaine de l'énergie hydraulique est assuré par le prélèvement d'un supplément de 0,1 centime par kilowattheure sur les coûts de transport des réseaux à haute tension. Les fonds seront gérés par l'opérateur du réseau Swissgrid. «Nous sommes impatients de voir comment les choses vont évoluer», a déclaré Stephan Müller.

L'agriculture en tant que premier consommateur de surface est un élément clé de la sauvegarde et de la promotion de la biodiversité non seulement en ce qui concerne la revitalisation des cours d'eau. Elle influence et détermine notre nature et notre paysage plus qu'aucun autre secteur d'activité. La politique agricole en particulier exerce une grande influence sur la quantité de biodiversité que les terres cultivées peuvent offrir. «L'introduction des prestations écologiques requises dans les années 1990 ont amorcé le développement d'une agriculture soucieuse de l'environnement», a expliqué Samuel Vogel, de l'Office fédéral de l'agriculture. Au bout d'une vingtaine d'années, il serait temps d'améliorer le système des paiements directs, entre-temps aussi introduit dans l'Union européenne. Sur la base des prestations multifonctionnelles décrites dans la Constitution, il a été possible de définir des objectifs, d'identifier les carences et de proposer une amélioration des instruments. Sur le plan de la biodiversité, la nouvelle conception a surtout pour objectif d'accroître la qualité écologique des terres cultivées, de renforcer l'initiative individuelle et l'engagement volontaire au profit de la diversité biologique et d'harmoniser la mise en œuvre conformément à la loi sur l'agriculture et à la loi sur la protection de la nature et du paysage. A cet effet, il conviendra de verser des contributions à la biodiversité. «Il importe que les agriculteurs conçoivent la promotion de la biodiversité comme une prestation que nous indemniserons», a précisé Samuel Vogel. «Les agriculteurs doivent être des spécialistes de la biodiversité».

Avec une approche apparentée à l'aménagement du territoire, la Stratégie Biodiversité Suisse (SBS) promet également un authentique bond en avant dans le domaine de la biodiversité. Elle a aussi pour objectif stratégique de sauvegarder à long terme la biodiversité par la mise en place d'une infrastructure écologique. En quoi peut-elle consister ? «L'infrastructure écologique

comprend, d'une part, le système suisse de zones protégées et, d'autre part, des aires de mise en réseau telles que couloirs et relais écologiques», a expliqué Evelyne Marendaz, chef de la division Espèces, écosystèmes, paysages à l'Office fédéral de l'environnement. Pour que l'infrastructure écologique soit fonctionnelle en Suisse, il faudra garantir, compléter et valoriser le système des zones protégées et les zones de connexion. L'infrastructure écologique doit faire l'objet d'un plan sectoriel biodiversité élaboré en collaboration avec les cantons. Le plan sectoriel biodiversité fixera les zones protégées sur le plan géographique et précisera la répartition sur le territoire des aires de mise en réseau.

L'opinion de la recherche

Silvia Tobias, de l'Institut fédéral de recherche WSL a montré que les exigences de l'être humain et de la biodiversité en matière de territoire ne s'excluaient pas mutuellement. Divers programmes de recherche ont révélé que la nature et le paysage figuraient parmi les trois principaux facteurs de la qualité de vie. Un cadre de vie proche de la nature, par exemple, encourage l'écologie et la qualité de la vie. Ces synergies méritent d'être reconnues et intégrées dans l'aménagement du territoire. Pour créer de l'espace à l'intention de la nature et améliorer la perméabilité du paysage, il ne faudrait pas craindre non plus de supprimer des routes. «L'élimination d'une route est la seule mesure de modération du trafic dont l'efficacité soit garantie», a affirmé la scientifique.

Dans la planification de l'espace réservé à la nature et au paysage, les données relatives à la présence d'espèces animales, végétales et fongiques revêtent une grande importance. En Suisse, cette base de données biologiques est remarquable : «Au cours des deux dernières décennies en particulier, elle s'est considérablement étoffée», a expliqué Stefan Eggenberg, directeur du Centre du réseau suisse de floristique (CRSF). Globalement, les divers centres de données gèrent en Suisse environ dix millions de données. Il s'agit maintenant de les exploiter au profit de la biodiversité dans le cadre de l'aménagement du territoire. Stefan Eggenberg a toutefois souligné le fait que la Suisse était un «paradis » en la matière, ce qui rend la planification plus difficile, car il faut toujours consulter plusieurs banques de données. Sur ce plan, la Suède, qui ne possède qu'un seul centre de données, serait beaucoup plus conviviale. Des efforts ont donc été entrepris en Suisse afin de créer au moins un site Internet commun à l'ensemble des centres de données («info fauna flora fungi»).

Stefan Eggenberg ne voit toutefois pas que des inconvénients dans la structure décentralisée des centres de données. Comme l'interprétation des volumes de données parfois arbitrairement et fortuitement collectés n'est pas sans poser de problèmes, les praticiens sont tributaires du savoir des centres de données en tant que centres de compétences et d'information. «Les centres de données ont mis sur pied un savoir supplémentaire spécifique», a expliqué Stefan Eggenberg. «Pour la planification, il importe souvent de pouvoir disposer de ce savoir spécifique, en plus des données propres à l'espace.»

La biodiversité dans l'urbanisme et la formation

L'après-midi, l'altitude de vol des exposés s'est sensiblement abaissée. Et c'est avec étonnement que l'on a pu découvrir ce que des personnalités novatrices faisaient déjà pour la biodiversité en dehors des lois, plans d'action, stratégies et autres travaux de recherche.

L'intégration de la biodiversité dans le développement urbain s'avère particulièrement réussie dans le canton de Genève. Gilles Mulhauser, responsable de la direction générale de la nature et du paysage du canton de Genève, a évoqué ses expériences de plusieurs années en la matière. Depuis bientôt vingt ans, le canton mène une politique ambitieuse de promotion de la biodiversité et de création de zones de détente de haute qualité. Ses efforts se concentrent sur les cours d'eau et les zones humides. En outre, les espaces verts de la ville doivent être mis en valeur et reconnectés

avec l'espace environnant. Le programme, pour lequel le parlement cantonal a dégagé des moyens substantiels, bénéficie d'une bonne acceptation politique et d'une mise en œuvre transdisciplinaire.

Dans ce genre de projet, la persévérance revêt une importance capitale : «Il faut persister pendant au moins 10 ans», a expliqué Gilles Mulhauser. «De plus, il faut renforcer l'aménagement du territoire.» Quiconque souhaite défendre la cause de la biodiversité doit en outre apprendre à travailler à tous les niveaux – depuis les plans d'urbanisme jusqu'au permis de construire – et à utiliser les divers instruments de planification. C'est à ce prix que la prise en compte de la biodiversité à tout moment et en tout lieu peut être garantie. «En même temps, il faut que les bases légales soient déjà définies pour pouvoir diriger les programmes», a précisé Gilles Mulhauser. La perspective d'un plan sectoriel Biodiversité, tel qu'il est proposé dans la Stratégie Biodiversité Suisse est bienvenue. Gilles Mulhauser juge incontournables la mise au point de modèles de financement de l'infrastructure écologique en milieu urbain et l'intégration de la biodiversité dans la formation à toutes les professions liées à l'aménagement du territoire.

Une diversification de la formation dans cette optique est encouragée par Yves Leuzinger, directeur de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), et ce pour une bonne raison : la biodiversité nécessite des espaces vides, mais il est difficile de demander aux urbanistes et architectes de créer du vide. «Pourtant, le potentiel est énorme en ville pour la biodiversité, notamment dans les espaces verts privés et publics, mais aussi dans les bâtiments», a expliqué Yves Leuzinger. «Il suffit de l'identifier».

A cet effet, des formations ciblées ont été mises sur pied dans la région de Genève pour les praticiens et les spécialistes, en même temps que des campagnes de sensibilisation destinées aux protagonistes du développement urbain et à la population. L'HEPIA a conçu plusieurs programmes de formation permanente à l'intention des architectes et des promoteurs, en collaboration avec les services cantonaux. Il existe par exemple des formations certifiantes sur la nature en milieu urbain, la gestion des mammifères ainsi que les bâtiments et l'environnement. «Pour préserver et promouvoir la biodiversité, il importe davantage d'allumer une étincelle d'intérêt dans la tête d'un urbaniste ou d'un architecte, plutôt que de réaliser quelque part un simple projet de mise en valeur», estime Yves Leuzinger.

La biodiversité le long des installations infrastructurelles

La nature n'est pas seulement en marche dans la ville de Genève, mais aussi le long des routes et des voies ferrées. Ce paradoxe apparent est en tout cas devenu réalité dans le canton d'Argovie. Fridolin Vögeli, directeur cantonal de la voirie et responsable d'une infrastructure de près de 1150 kilomètres, présente une photo d'orchidée, prise à moins d'un mètre de la bande d'arrêt d'urgence d'une autoroute. Concernant la sauvegarde et la promotion de la diversité biologique dans le canton d'Argovie, tous les secteurs ayant un impact sur l'espace ont été intégrés depuis longtemps, comme, par exemple, le service des travaux publics, responsable de la construction et de l'entretien de la voirie. «Cette responsabilité partagée est, depuis vingt ans, un pilier de la politique argovienne en matière de protection de la nature», a précisé Fridolin Vögeli.

Un arrangement entre la construction des routes et la protection de la nature est stipulé dans la loi cantonale sur la construction (BauG § 95 al. 1): «*Tout projet de construction de route en zone non construite susceptible de porter préjudice au paysage doit prévoir des mesures de compensation écologique à concurrence de 3% du coût de la construction.*» En règle générale, des moyens financiers substantiels sont réunis pour les projets de renaturation. Lors de la construction proprement dite, on veille à ce que les talus ne soient pas couverts de terre végétale et que des espèces indigènes de la région soient plantées. Les espaces verts riches en espèces ne sont ensuite pas paillés, mais fauchés, l'herbe fauchée étant systématiquement enlevée afin d'empêcher l'enrichissement en nutriments. «Si nous entretenons correctement pendant assez longtemps, des espèces rares s'aventureront aussi au bord de la route», précise avec plaisir Fridolin Vögeli. «Nos

efforts sont tellement payants que plusieurs communes ont souhaité transférer leurs surfaces de compensation écologique vers l'autoroute.» Autres mesures : l'assainissement des couloirs à gibier et la construction de passages pour petits animaux ainsi que de systèmes de canalisation des amphibiens. «Il est capital d'effectuer une formation permanente régulière et de sensibiliser les collaborateurs à tous les niveaux», a expliqué l'ingénieur en génie civil.

Chez les CFF aussi, les talus et les zones ferroviaires deviennent de plus en plus souvent des espaces de vie précieux et en grande partie interconnectés pour les animaux et les végétaux ; il en va de même pour les lisières de forêt étagées en bonne et due forme. «2600 hectares de prairies extensives poussent sur les seuls talus de voies ferrées», a expliqué Adrien Zeender, spécialiste de la nature aux CFF. Des mesures de compensation telles que l'aménagement de zones humides seraient la norme dans le cadre de grands projets. Concernant les mesures d'entretien, la sécurité a cependant la priorité et non la biodiversité. Pourtant, des méthodes appropriées et des moyens suffisants permettent d'améliorer la qualité des habitats le long des voies ferrées ainsi que la mise en réseau écologique. Malheureusement, le cadre légal fait défaut. «Les CFF sont dans l'ensemble conscients de leur responsabilité vis-à-vis de la biodiversité», a affirmé Adrien Zeender. Ils sont également disposés à intensifier leur engagement et à fournir une contribution à la réalisation des objectifs fixés dans la Stratégie Biodiversité Suisse... pour autant que la Confédération fournisse les moyens nécessaires.

Biodiversité et énergie hydraulique

Bien des choses ont aussi changé au cours des dernières années dans le domaine de la protection des eaux. La révision de la loi sur la législation en la matière est prometteuse d'une évolution positive. L'introduction de la rétribution à prix coûtant du courant provenant d'énergies renouvelables et l'afflux qui s'en est suivi de demandes d'aménagement de petites centrales hydroélectriques ont toutefois quelque peu tempéré l'optimisme suscité. La construction d'une petite centrale accroît certes la part d'énergie renouvelable, mais elle constitue aussi une intervention massive dans l'écologie d'un cours d'eau et met en péril la qualité du paysage, le cas échéant aussi sa valeur touristique et récréative.

Le canton de Berne entend également intensifier l'exploitation de l'énergie hydraulique, à raison d'au moins 300 gigawatts-heures par an, mais non au détriment de la nature. Il a donc décidé d'élaborer une stratégie d'utilisation de l'eau, destinée à clarifier les différents besoins d'exploitation. Achevée en décembre 2010, la stratégie présente un caractère exemplaire. Une étude de potentialité met en évidence l'étendue du potentiel d'énergie hydraulique disponible dans les eaux du canton de Berne. Les plans directeurs sur la pêche et l'hydro-écologie montrent les attentes en matière de protection des eaux ; le plan directeur relatif au paysage présente les besoins de protection et d'exploitation du point de vue du tourisme. La représentation combinée de ces situations sur une carte fournit la base de la répartition des eaux entre plusieurs catégories d'exploitation. Elle permet ainsi une appréciation de la durabilité des nouveaux projets de centrales hydro-électriques, lesquelles doivent avoir une certaine taille : seules sont admises les centrales d'une puissance supérieure à 300 kW.

«La Stratégie de l'eau assure la gestion durable de cette ressource précieuse, tout en tenant compte systématiquement des divers intérêts», a expliqué Heinz Habegger, de l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne. «Elle garantit la transparence et la sécurité de planification au niveau du canton.» Cette stratégie est le fruit d'un processus participatif. «Tous les partis présentaient la même insatisfaction au cours de la procédure de consultation, ce qui suggérerait que nous étions sur la bonne voie», a ajouté Heinz Habegger. «En même temps, je suis fier que nous ayons déjà mis en œuvre les consignes de planification de la Confédération requises dans le cadre de la révision de la loi sur la protection des eaux».

De nos jours, la biodiversité bénéficie de vastes perspectives dans le domaine de l'hydro-écologie, lorsque les centrales existantes sont rénovées. Peter Hässig, de la BKW FMB Energie AG l'a illustré

à l'exemple de la centrale de Hagneck, qui se situe à l'embouchure de l'Aar dans le lac de Bienne. Non seulement la reconstruction accroîtra la production d'énergie d'un tiers, mais elle accordera aussi une plus grande place à la biodiversité. «Durant la phase de construction et l'exploitation, la biodiversité occupera une place très importante», a affirmé Peter Hässig. Sont prévus une nouvelle forêt alluviale, des prairies maigres et un canal de contournement offrant un vaste espace aménagé pour la première fois dans le canton de Berne dans l'optique de la migration des saumons. «Nous créerons un paradis naturel», a déclaré Peter Hässig avec enthousiasme. «Les préoccupations de la biodiversité sont prises en compte par le biais de phases de planification obligatoires». Au total 10% des coûts de construction sont réservés à des mesures en faveur de la biodiversité – soit 15 millions de francs. Des montants qui font rêver en général dans le secteur de la nature et du paysage.

Il est plus difficile d'intégrer l'écologie dans les centrales existantes. «A cet égard, l'instrument de l'écocertification selon le label suisse «naturemade star» crée une valeur ajoutée importante pour la biodiversité», a déclaré Peter Hässig. Avec la centrale hydro-électrique d'Aarberg, la société BKW FMB Energie AG a certifié la première grande centrale au fil de l'eau de Suisse selon ce label de courant écologique très exigeant à l'échelle européenne. Il requiert, au total, le respect de 44 critères écologiques, relatifs à la zone de retenue, au charriage, à la montaison des poissons et aux eaux résiduelles. Les mesures vont de l'aplanissement des rives à la renaturation de petits cours d'eau secondaires en passant par la mise en valeur des aides à la montaison. «Il faut toutefois que les consommateurs soient prêts à acheter du courant écologique», a conclu Peter Hässig.

Collecte d'exemples

«Nous avons eu un menu copieux», a déclaré avec plaisir Silvia Tobias, de l'Institut fédéral de recherche WSL dans sa synthèse finale. L'intégration de la biodiversité dans toutes les planifications ayant un impact sur l'espace et à tous les niveaux offre des perspectives non négligeables. Il importe, selon elle, d'évaluer le besoin d'espace de la biodiversité. «En principe, le plus sera le mieux», a affirmé la chercheuse.

Le point final du congrès est venu d'André Stapfer, de la section Nature et paysage du canton d'Argovie : «Je travaille depuis 20 ans dans le domaine de la nature et du paysage... et je suis toujours aussi motivé, parce que je vois que des progrès notables ont été accomplis au cours des dernières années ; d'autres développements révolutionnaires sont à prévoir» a-t-il affirmé. Selon lui, la Suisse n'avait jamais été aussi loin qu'aujourd'hui dans la protection des eaux et dans l'agriculture. Il est confiant et pense qu'en 2012, au Parlement, la Stratégie Biodiversité Suisse permettra notamment de poser de nouveaux jalons importants. «Je crois que nous sommes sur le point de franchir le creux de la vague», a déclaré André Stapfer. «Les possibilités d'intégration de la biodiversité existent dans pratiquement tous les domaines». Il les juge particulièrement importantes dans le milieu urbain, car le besoin d'espaces de loisir s'est fortement accru. Dans le canton d'Argovie, la nature et le paysage sont le facteur d'implantation n° 1, selon les conclusions d'une récente enquête. Il faut des espaces de détente de haute qualité, offrant une grande biodiversité. «Cela exige réellement la recherche et l'exploitation de synergies», a dit André Stapfer.

En guise de conclusion, il a lancé un appel aux protecteurs de la nature, aux chercheurs et aux concepteurs de l'aménagement du territoire. Il a recommandé aux protecteurs de la nature d'oublier pour une fois les listes rouges et de revendiquer une zone protégée de moins, afin de consacrer plus de temps à convaincre les constructeurs de routes, les secrétaires communaux ou les jardiniers de la valeur de la biodiversité et des mesures destinées à promouvoir la biodiversité. «Nous utilisons encore trop peu le potentiel que nous offrent ces rencontres !» Le deuxième appel s'adressait aux concepteurs de l'aménagement du territoire, qui ont élaboré de nombreux et bons projets durant les dernières années. Il leur a proposé de laisser pour une fois un bon projet de côté afin de consacrer plutôt leur énergie à la réalisation d'un des bons projets déjà conçus. «N'espérez pas que d'autres trouvent et réalisent ces projets, soyez vous-mêmes plus actifs ! Soyez

persévérants ! Essayez de rendre vos projets séduisants et proposez de prendre part à leur mise en œuvre», a conseillé André Stapfer. Le troisième appel était destiné aux chercheurs, à qui il a recommandé «de s'intéresser plus souvent à la pratique. Demandez-vous, par exemple, pourquoi certaines maisons individuelles ont un aménagement proche de la nature et d'autres non. Quels processus ont permis de faire aboutir les idées ? Quels enseignements peut-on en tirer ?» Il y aurait sur ce plan un énorme besoin de recherche. D'où sa requête adressée aux scientifiques : «Collectez les bons exemples ! Mettez en évidence les facteurs de réussite ! Complétez la Liste bleue !»

SWIFCOB: Dialogue entre recherche et pratique

Le Swiss Forum on Conservation Biology (SWIFCOB) est une manifestation annuelle organisée par le Forum Biodiversité Suisse et consacrée au dialogue entre chercheurs et praticiens. Le congrès offre aux chercheurs et aux experts de l'administration, des bureaux d'études et des organisations de protection de la nature une plateforme de communication sur les thèmes d'actualité relatifs à la biodiversité. SWIFCOB 11 a été soutenu par divers offices fédéraux (OFEV, OFAG et ARE) ainsi que par le canton d'Argovie.

Gregor Klaus, journaliste scientifique

Danièle Martinoli et Daniela Pauli, Forum Biodiversité Suisse

Traduction : Henri-Daniel Wibault

Contact:

Daniela Pauli

Directrice du Forum Biodiversité Suisse

Académie des sciences naturelles (SCNAT)

Schwarztorstr. 9

CH-3007 Berne

daniela.pauli@scnat.ch

<http://www.biodiversity.ch>

Le présent rapport ainsi que l'ensemble des exposés en pdf peuvent être téléchargés sur le site www.biodiversity.ch/d/events/swifcob/.